

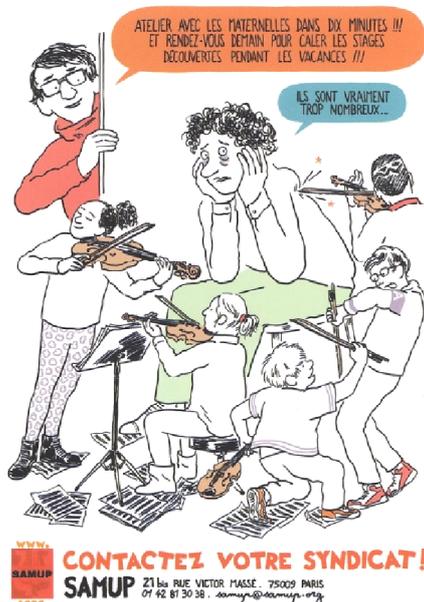
## STAGE GRATUIT du 23-24-25 avril 2019

Stage SAMUP de 3 jours dédié à la formation des artistes-interprètes sur leur réalité professionnelle qui inclut notamment les droits sociaux des artistes-interprètes et les droits de propriété intellectuelle. Cet atelier permet de délivrer une formation dispensée par plusieurs organisations professionnelles sociales (SAMUP, AFDAS, etc.) et de propriété intellectuelle (ADAMI - SPEDIDAM) avec une prise en charge de la formation, des déplacements, hébergement et repas). Cette formation rentre dans le cadre des actions de défense, de promotion et d'information engagées dans

l'intérêt des artistes-interprètes et de leurs œuvres. Les intervenants sont des personnalités et responsables des différentes organisations professionnelles, institutions, sociétés civiles de gestion collective des droits d'auteurs et droits voisins qui jalonnent le parcours des artistes-interprètes.

Nous avons le plaisir de vous annoncer que le Stage SAMUP aura lieu au

21 bis rue Victor Massé  
75009  
Paris (métro Pigalle ou  
Saint Georges).



Il se déroulera du **mardi 23 au jeudi 25 avril 2019 inclus**.  
Chaque jour de **9 h à 18 h 00** avec une pause de **12 h 30 à 14 h**.

### PROGRAMME DU STAGE

#### Le statut de l'artiste

Intermittent du spectacle  
Les annexes VIII et X  
L'allocation chômage  
Les contrats d'engagement  
Le Guso  
La retraite

#### Enseignement

Convention nationale de l'animation  
Enseignement privé  
Différence entre animateur et professeur  
Réforme de la formation professionnelle  
La fonction publique territoriale et le cadre d'emploi des enseignants artistiques (concours – avancement - rémunération - diplôme et VAE)  
Congés scolaires - annualisation - régime indemnitaire.

#### Le disque, l'enregistrement

Production, licence, distribution  
Les contrats d'enregistrement  
Internet

#### Le droit d'auteur

L'édition  
Les droits voisins du droit d'auteur

#### Les aides à la création et à la diffusion

#### Les droits syndicaux

Historique et état des lieux

Avec le concours de la SPEDIDAM

**SPEDIDAM**  
LES DROITS DES ARTISTES-INTERPRÈTES

Pour les adhérents, le voyage, l'hébergement et les repas sont pris en charge par le SAMUP.  
Le repas du midi est pris en charge pour tous les stagiaires.

**Le stage est limité à 25 personnes, adhérent (es) ou non — Préinscription obligatoire**

Nom Prénom : .....  
Adresse : .....  
Email : .....  
Tél. : ..... Portable .....

Je participerai au stage du mardi 23 au jeudi 25 avril 2019 au siège social du SAMUP 21 bis rue Victor Massé 75009 PARIS